

**Législation de la deuxième session du dix-neuvième Parlement, 7 nov. 1940
au 21 janvier 1942—fin**

Chapitre et date de la sanction	Synopsis
Transport.—	
5 4 avril	<i>Une loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux</i> pourvoit à la nomination de vérificateurs indépendants pour 1941 afin d'effectuer une vérification continue des comptes des Chemins de fer Nationaux.
9 4 avril	<i>Une loi modifiant la loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937, (c. 43, 1937 et amendements).</i> "L'année courante" relativement à la fixation des taux est changée de l'année civile à l'année fiscale se terminant le 31 mars. La période initiale est étendue jusqu'au 31 mars 1942, et il est stipulé qu'avant le 1er avril 1942 les taux soient fixés pour l'année courante suivante.
12 14 juin	<i>La loi de financement et de garantie des chemins de fer Nationaux du Canada, 1941,</i> autorise la prestation de fonds pour couvrir des dépenses de capital effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1941, prévoyant le remboursement d'obligations financières et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.
Pensions.—	
23 14 juin	<i>Une loi modifiant la loi des pensions (c. 157, S.R.C. 1927 et amendements)</i> étend les stipulations de la loi à ceux qui ont servi dans la deuxième guerre mondiale et fait certains changements relativement au paiement de telles pensions.
Ressources naturelles.—	
17 14 juin	<i>La loi sur l'exportation du gibier</i> défend l'exportation du gibier en dehors des limites de la province dans laquelle ce gibier a été tué, excepté sous l'autorité d'un permis d'exportation émis par cette province, dans la mesure où la province demande que cette loi soit mise en vigueur.
22 14 juin	<i>La loi modificatrice de 1941 sur le transfert (amendement) des ressources naturelles</i> amende la loi des ressources naturelles de l'Alberta (c. 3, 1930, et amendements) en accordant certains droits d'énergie dans le parc national de Banff à la Calgary Power Company Ltd., d'après une convention entre le gouvernement du Dominion du Canada et le gouvernement de la province d'Alberta.
Commerce.—	
6 4 avril	<i>Une loi modifiant la loi des viandes et conserves alimentaires (c. 77, S.R.C. 1927 et amendements)</i> apporte certains changements dans les règlements se rapportant surtout à la mise en boîtes des poissons et coquillages.
8 4 avril	<i>Une loi modifiant la loi du poinçonnage des métaux précieux (c. 84, S.R.C., 1927 et amendements)</i> apporte certains changements relativement au poinçonnage d'articles doublés d'or (gold filled) tels que montres, bracelets et lunettes.
Divers.—	
7 4 avril	<i>Une loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa</i> (c. 15, 1920, et amendements) proroge d'un an, à compter du 1er juillet 1940, le contrat du 30 mars 1920 avec la cité d'Ottawa relatif au paiement, comme partie de taxes et tarifs, des services civiques et de l'eau, et en règlement de certaines réclamations.
19 14 juin	<i>Une loi modifiant la loi des Indiens (c. 98, S.R.C. 1927 et amendements)</i> donne au Gouverneur en Conseil le pouvoir de faire des règlements contrôlant l'achat d'animaux sauvages et de peaux des Indiens.
26 14 juin	<i>Une loi modifiant la loi du Sénat et de la Chambre des communes (c. 147, S.R.C. 1927)</i> décrète que les personnes en service actif durant la guerre ne sont pas inéligibles comme députés.
28 14 juin	<i>Une loi modifiant la loi de 1939 sur les secours de guerre (c. 10, 1939, 2e session).</i> Le Ministre des Services Nationaux de guerre est désigné comme le Ministre chargé d'exercer et remplir les pouvoirs et devoirs de la loi. Certains autres changements touchant l'administration de la loi sont également apportés.
30 14 juin	<i>Une loi modifiant la loi du Yukon (c. 215, S.R.C. 1927)</i> pourvoit à la nomination par le Gouverneur en Conseil de magistrats stipendiaires, de temps en temps, selon les besoins.